

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

-----

**CABINET**

-----

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE  
FORESTIERE

-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

-----

**MOT DE BIENVENUE**

**DE SON EXCELLENCE MADAME ROSALIE MATONDO, MINISTRE  
DE L'ECONOMIE FORESTIERE A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA  
QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DU PARTENARIAT POUR  
LES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

-----

**Brazzaville le, 01 juin 2018**

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;

Monsieur le Ministre d'Etat du Royaume de la Belgique,  
Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo;

Madame la Ministre de l'environnement et du tourisme de la République du Congo;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la CEEAC,

Excellence Monsieur l'ambassadeur, représentant de Madame la Ministre de la Terre et des Forêts de la République rwandaise,  
Présidente en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Excellence Monsieur l'ambassadeur de la République d'Allemagne au Congo ;

Monsieur l'administrateur Maire de la belle ville de Brazzaville,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, Partenaires Techniques et Financiers venus du siège de la FAO à Rome et d'ailleurs ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile internationale et nationale ;

Mesdames et Messieurs les Experts des pays d'Afrique centrale ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs, indistinctement pris en vos rangs, grades et qualités, toutes préséances respectées ;

Je suis particulièrement honorée de prononcer ce mot de bienvenue, ce jour, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de la quatrième réunion du Conseil du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), après deux journées intenses qui n'ont permis de valider la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie communautaire.

Aussi, voudrais-je avant de poursuivre mon propos, vous saluer tous et vous remercier très sincèrement, au nom de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, au nom du Premier Ministre, Clément MOUAMBA, Chef du Gouvernement et en mon nom personnel, d'avoir répondu à notre invitation pour les présentes assises.

Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de la Facilitation Belge qui a choisi la République du Congo pour abriter les assises de la 4<sup>ème</sup> réunion de notre Conseil, aussi, aimerais-je m'associer aux propos de Monsieur le Président du Conseil Municipal, Maire de la ville de Brazzaville, afin de vous réitérer mes souhaits de bienvenue à « Brazza la Verte », et un bon séjour en terre congolaise.

La République du Congo, pays hospitalier, reçoit ce jour la quatrième réunion du Conseil du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, un mois après le premier Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Commission du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo et un jour après l'atelier sous régional de validation de la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie participative.

Le Bassin du Congo, avec ses 251 Millions d'hectares de forêt et sa riche biodiversité – est-il besoin de le rappeler – constitue le second réservoir de carbone au monde après l'Amazonie et héberge en son sein la plus grande tourbière du monde. La préservation des forêts de cette région et la prise en compte des populations riveraines dans la gestion participative de ce patrimoine commun, présente donc un enjeu primordial pour la réduction des effets du réchauffement climatique et la réduction de la pauvreté.

Outre l'engagement de nos Etats pour la gestion durable des ressources naturelles à savoir les écosystèmes forestiers, marins et des eaux continentales, il est nécessaire que des actions concertées soient menées et que les financements adéquats et durables soient mobilisés pour assurer une mise en œuvre appropriée de la politique forestière sous régionale. A cet effet, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo doit s'impliquer pour dynamiser cette coopération sous régionale et internationale. Une épreuve capitale consiste à mobiliser les Fonds. A cet effet le Fonds vert pour le Climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le fonds bleu pour le Bassin Congo, et d'autres financements innovants sont des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de gestion durables de ces écosystèmes.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

La quatrième réunion du Conseil du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, consacrée essentiellement à l'examen (i) de la feuille de route et du plan de travail pour 2018 de la facilitation Belge du PFBC ; (ii) de l'Etat de la mise en œuvre de la gouvernance du PFBC, (iii) des questions liées à l'orientation de l'organisation de la 18<sup>ème</sup> réunion des Parties du PFBC, (iv) de l'agenda des réunions 2018, 2019, 2020 ; cette 4<sup>ème</sup> réunion du conseil disais-je, devra être l'occasion de faire des propositions concrètes et pertinentes afin de permettre à toutes les parties prenantes de tirer profit de ce partenariat.

Le nouveau cadre de coopération, tel que validé lors de la 16<sup>ème</sup> réunion des partenaires tenue à Kigali en novembre 2016, prévoit que le « Conseil du PFBC se réunisse deux fois par an, une fois lors de la réunion annuelle des parties et une fois entre ces réunions ». C'est dans ce contexte que cette réunion du Conseil initialement

prévue pour être organisée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018, se tient ce 1<sup>er</sup> juin 2018, ici à Brazzaville, et regroupe, outre le pays d'accueil et le facilitateur délégué, deux représentants de chacun des sept collèges que compte le PFBC, ainsi que les membres de l'équipe d'assistance technique de la facilitation. 18 mois après, et après la réunion tenue à Douala, il est à mon avis nécessaire de faire le point de ce schéma de coopération proposé.

Le Royaume de Belgique, membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo depuis 2002, qui assurera désormais la facilitation du Partenariat au cours des deux prochaines années (2018-2019), devra veiller à assurer le dialogue permanent de haut niveau et jusqu' à la prise en compte des attentes des populations rurales de la sous région vivant dans et autour des forêts ; ceci dans l'optique de maintenir les efforts visant la représentativité, le dynamisme et l'impact de ce partenariat, de répondre efficacement aux enjeux de développement durable auxquels les pays de la sous-région sont confrontés, et enfin de maintenir et de renforcer l'appui international aux efforts que les pays d'Afrique centrale s'efforcent à mettre en œuvre pour exploiter durablement leurs ressources naturelles.

La valorisation durable des ressources naturelles (forêts, eaux, produits forestiers ligneux et non ligneux, habitats, la prise en compte des communautés riveraines et la lutte contre la pauvreté dans ces grands ensembles forestiers), constitue une des clés de notre futur développement et la préservation de la biodiversité unique au monde ainsi que le contrôle des stocks de carbone que ces forêts accumulent, répondant ainsi aux enjeux globaux, qui appellent des solutions globales idoines.

Distingués invités,

Mesdames et messieurs

Depuis 2000, le Congo a défini, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République,

Chef de l'Etat, une politique fondée sur la gestion durable des forêts, qui garantit une production rationnelle des ressources forestières, tout en assurant la conservation des écosystèmes.

A ce titre il est loisible de noter des progrès effectués dans :

- l'aménagement durable des concessions forestières, avec 6.227.724 ha des forêts aménagées et 2.478.943 ha de concessions forestières certifiées ;
- la conservation de la faune, à travers la création de 17 aires protégées, couvrant 4.528.418 ha, soit 13,2% du territoire national ;
- la création des Unités de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB) ;
- le succès de la mise en œuvre du programme de "Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris la gestion durable des forêts et l'accroissement de stocks de carbone, REDD<sup>+</sup> ;
- l'amélioration de la gouvernance forestière, à travers le processus "Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux", et l'APV-FLEGT, etc.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

En conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC, la coopération au sein de PFBC vise à soutenir la vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le

changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale. Nous ne le dirons jamais assez : sans l'amélioration de la qualité de vie des populations riveraines de ces écosystèmes, notre action sera vouée à l'échec.

C'est ainsi, remerciant une fois de plus, toutes les institutions nationales et internationales, qui ont fait de moi hier, l'ambassadrice de la feuille de route de Brazzaville sur la foresterie participative, j'aimerais compter sur le PFBC et sur les résultats de notre conseil afin de mettre en place une feuille de route sur les actions à mener pour la période 2018-2019, pour laquelle la totale implication de la facilitation Belge est attendue.

Pour relever les défis de la lutte contre la déforestation et de la diversification de l'économie nationale, le Congo met en œuvre, sous l'impulsion de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOUNGUESSO, Président de la République, le programme national d'afforestation et de reboisement (P<sub>RO</sub>NAR) dont l'objectif est de mettre en place 1 000 000 ha des plantations forestières et agroforestières à multiple usages.

Ces actions gouvernementales constituent des atouts pour répondre aux attentes des objectifs du développement durable par la mise en place d'une Economie verte, en vue de lutter contre la pauvreté, le chômage et pour le développement socio-économique des communautés rurales et des populations autochtones, ainsi que la lutte contre les changements climatiques.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Le Congo et les autres pays de la sous-région apprécient à leur juste valeur, les efforts fournis par le Royaume de Belgique au travers de la facilitation.

Cependant, il est essentiel aujourd'hui et plus que jamais, de mobiliser les représentants politiques, tant au niveau des pays de la sous-région qu'au niveau de leurs partenaires internationaux, pour qu'ils s'approprient davantage les orientations discutées au sein du PFBC en renforçant l'impact sur le terrain.

La Facilitation belge est donc attendue non seulement dans la mise en œuvre des engagements des pays de la sous-région en matière de restauration des paysages forestiers conformément au défi de BONN, mais également dans l'intensification de la lutte anti-braconnage. La stratégie commune africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune de la faune sauvage devra aider à juguler ce fléau qui met à mal la paix dans nos localités. Ce qui laisse transpirer la mise en place des politiques concertées en vue de l'adoption des stratégies transfrontalières idoines.

Profitant de la présente session du conseil, il m'est agréable de remercier, au nom du gouvernement de la République du Congo, l'ensemble des partenaires techniques et financiers et plus particulièrement la FAO, l'UE, le PNUD, le PNUE, la BM et bien d'autres qui ne cessent de nous encourager et de nous soutenir dans cette marche combien difficile vers les 17 objectifs de Développement Durable des NU et les 20 objectifs de l'agenda 2030 de l'Union Africaine. L'avenir radieux de notre continent, de notre sous-région, de notre partenariat et de la coopération internationale est à ce prix.

Pleins succès à nos travaux.

Vive le PFBC ;

Vive la coopération internationale ;

Vive le Congo

Je vous remercie